

Directive concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID II)

Questions-réponses : Clients institutionnels en gestion collective

1. Quel sera l'impact de MIFID II sur ma façon de travailler avec Columbia Threadneedle ?

Plusieurs changements vont affecter la manière dont nous travaillons ensemble, notamment :

- *Marché cible* – Columbia Threadneedle indiquera le Marché cible de chaque fonds. Cette information identifie les investisseurs auxquels le fonds s'adresse et définit des critères clés afin d'accompagner les institutions dans leurs activités de distribution des fonds.
- *Obligations de diligence* – MiFID II impose aux gestionnaires d'actifs de recueillir davantage d'informations lorsqu'ils établissent des relations avec des institutions et des intermédiaires financiers.
- *Incitations financières* – La réglementation relative au versement d'incitations a été renforcée et Columbia Threadneedle attend de toutes les institutions qu'elles se conforment aux nouvelles orientations.
- *Coûts et frais* – Les institutions procédant à la distribution de fonds Columbia Threadneedle sont tenues de communiquer les renseignements relatifs aux coûts et frais ainsi que les informations préalables à la vente en conformité avec la directive MiFID II.

2. Comment est organisée la réaction de Columbia Threadneedle face aux exigences de MiFiD II et quel sera l'impact des nouvelles réglementations sur votre activité ?

Columbia Threadneedle a mis en place une équipe de projet expérimentée pour garantir la conformité de ses activités avec la directive MiFiD II d'ici le 3 janvier 2018.

Cette directive induit cinq grands domaines d'action pour Columbia Threadneedle qui permettent une transparence accrue et une meilleure protection des investisseurs :

- *Transparence* – Les activités de trading et de transaction seront directement déclarées aux régulateurs locaux. Ceci entraînera la mise en place de nouveaux contrôles et procédures et permettra une transparence accrue.
- *Coûts et frais* – Nous fournirons des informations supplémentaires concernant les coûts et les frais associés aux services que nous proposons.
- *Commission de recherche* – MiFID II précise que les frais liés à la recherche en investissement externe applicables à un fonds doivent être divulgués et communiqués

aux investisseurs de façon distincte. Dans la mesure où nous gérons activement vos placements, notre processus d'investissement repose sur de vastes recherches internes, complétées par des recherches externes spécialisées. Cela nous permet d'accéder de façon sélective à des connaissances plus vastes, afin de générer des performances sur l'ensemble de nos stratégies. À partir de janvier 2018, les coûts liés à la recherche externe que nous encourons au nom des clients des entreprises concernées par MiFID II seront payés par Columbia Threadneedle.

- *Meilleure exécution* – Nous aurons recours à des outils de suivi améliorés afin de nous assurer que nous obtenons les meilleurs résultats possibles pour nos clients lorsque nous effectuons des transactions pour leur compte.
- *Politiques et procédures* – Un certain nombre de nos politiques et procédures seront mises à jour afin de tenir compte des nouvelles exigences réglementaires.

3. Mon relevé annuel sera-t-il modifié ?

Votre relevé annuel pour 2018 pourra comporter des changements pour refléter une répartition légèrement différente des coûts et frais, ainsi que l'exige MiFID II.

4. Paierez-vous les coûts liés à la recherche externe des fonds Threadneedle ?

En tant que gestionnaire actif, notre processus d'investissement repose sur de vastes recherches internes, complétées par des recherches spécialisées proposées par des fournisseurs tiers. Cela nous permet d'accéder de façon sélective à des connaissances plus vastes, afin de générer des performances sur l'ensemble de nos stratégies.

À partir de janvier 2018, les coûts liés à la recherche externe que nous encourons au nom des clients des entreprises concernées par MiFID II seront payés par Columbia Threadneedle. Nous conserverons nos vastes activités de recherche en interne.

Grâce à l'approche adoptée en matière de financement des recherches de tiers dans le cadre de MiFID II, les clients bénéficieront de plus de clarté et de simplicité.

5. En quoi consiste le modèle EMT (European MiFID Template) ?

Le modèle EMT est un rapport sous forme de tableau dont l'usage a été standardisé au sein du secteur de la gestion d'actifs afin de fournir des données sur notre gamme de fonds destinés aux particuliers, à savoir :

- Des informations générales sur le fonds – dénomination et codes d'identification
- Le marché cible – indication des investisseurs auxquels le fonds s'adresse
- La stratégie de distribution – les modalités de distribution et de vente du fonds
- Les coûts et frais – frais réels et estimés pour chaque fonds et classe d'actions

Cette méthode normalisée de divulgation des coûts et frais vise à faciliter la compréhension et la comparaison des frais sur l'ensemble du secteur.

6. Comment puis-je avoir accès au modèle EMT ?

L'EMT sera publié sur un service de diffusion de données sectorielles (portail de données) accessible aux clients et à partir duquel ces derniers pourront télécharger les rapports et renseignements pertinents. Columbia Threadneedle utilise un service gratuit dénommé Silverfinch, qui permet aux distributeurs et aux conseillers financiers d'accéder aux rapports publiés par Columbia Threadneedle. Pour vous inscrire à Silverfinch, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription succinct à l'adresse **signup.silverfinch.com**

7. Quel est l'impact des modifications apportées aux politiques et procédures sur les clients ?

Toutes nos politiques et procédures ont été mises à jour pour tenir compte des nouveaux règlements MiFID II. Les principales modifications consistent en des optimisations de nos

politiques et procédures permettant de mieux expliquer la façon dont Columbia Threadneedle gère les plaintes, les conflits d'intérêts et les incitations financières dans l'intérêt de nos investisseurs.

Publié par Threadneedle Asset Management Limited (« TAML »). Une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 573204. Siège social : Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG. La société est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority. Columbia Threadneedle Investments (Columbia Threadneedle) est le nom de marque international du groupe de sociétés Columbia et Threadneedle.
columbiathreadneedle.com